

Conserver vos actifs dans le RRCCUQ : une décision payante pour votre retraite !

Des frais réduits,
une surveillance professionnelle
et des outils en ligne
pour optimiser votre épargne



RRCCUQ

Régime de retraite
des chargés de cours de
l'Université du Québec

Le saviez-vous?

Lorsque vous cessez de participer au Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ), vous pouvez y conserver l'actif que vous avez accumulé. Pour comprendre pourquoi c'est un choix gagnant sur toute la ligne, lisez ce qui suit!

Les avantages

1

Frais d'administration et de placement peu élevés

Les institutions financières peuvent prélever des frais de placement de plus ou moins 2 % pour investir votre épargne. L'ensemble des frais d'administration du RRCCUQ, incluant les frais de gestion des placements, ne sont que d'environ 0,53 %¹. Cette différence peut faire en sorte que votre épargne continue de croître, ce qui pourrait représenter des années supplémentaires en revenus de retraite du Régime.

2

Surveillance du Régime

Le RRCCUQ, par l'entremise de son Comité de placement², a l'obligation fiduciaire de surveiller les actifs et les options de placement du Régime. Il s'assurera que les frais sont concurrentiels et que les rendements des options de placement demeurent compétitifs. Tous les actifs seront détenus en fiducie par le gardien de valeurs (Fiducie Desjardins).

3

Des outils en ligne conviviaux

Vous continuerez d'avoir accès au guichet privé de TELUS Santé pour suivre l'évolution de votre épargne, modifier vos options de placement et votre désignation de bénéficiaire, au besoin. Vous demeurez responsable de vous assurer que vos placements correspondent à votre situation et à votre profil de risque et que votre désignation de bénéficiaire est à jour.



Des frais moins élevés, ça veut dire quoi?

Nous vous avons mentionné que les frais de placement des institutions financières étaient plus élevés que ceux du Régime. Mais concrètement, qu'est-ce que ça signifie? Nous vous avons préparé un exemple pour illustrer le tout.

Aux fins de ce calcul :

- Le participant a accumulé un montant de 150 000 \$ dans le RRCCUQ
- Les frais d'administration et de placement annuels du Régime sont de 0,53 %¹.
- Les frais de placement annuels dans une institution financière sont de 2,0 %, en moyenne

Frais de placements annuels d'une institution financière	Frais d'administration et de placement annuels du RRCCUQ
3 000 \$	795 \$

Le RRCCUQ pourrait permettre à ce participant d'épargner **2 205 \$** en frais d'administration et de placement chaque année, soit **44 100 \$** sur **20 ans**. À ce montant s'ajouteront également les rendements que le participant obtiendra grâce à ses placements. C'est une différence non négligeable!

Ce que vous devez faire

Vous souhaitez conserver vos actifs dans le Régime? Vous n'avez qu'à cocher la case sur le formulaire qui se trouve sur le relevé de prestations à la cessation de participation et nous le retourner.

Vous avez 55 ans et plus?

Vous pouvez également demeurer dans le Régime en adhérant à la prestation variable (aussi appelée système de décaissement). Cette option vous permettra de recevoir un revenu de retraite à partir de votre épargne accumulée dans le RRCCUQ. Les avantages sont les mêmes que ceux du RRCCUQ, avec, en prime :

- Un accès à Cumulus, un outil en ligne qui vous aidera à déterminer combien retirer de votre épargne (et à quel moment) pendant la retraite pour que votre épargne dure aussi longtemps que vous en aurez besoin.
- Une occasion de simplifier votre épargne : après avoir adhéré au système de décaissement, vous pourrez y transférer d'autres fonds d'épargne-retraite (par exemple, les sommes provenant de comptes de retraite immobilisés (CRI), de REER personnels ou autres) et gérer toute votre épargne-retraite au même endroit.

Pour en savoir plus sur le système de décaissement, rendez-vous sur le site web du RRCCUQ (www.uquebec.ca/rrcc) à la section Votre retraite, puis à la sous-section [Système de décaissement](#).

Vous souhaitez adhérer au système de décaissement du RRCCUQ?

Suivez la marche à suivre intitulée « Option de revenu de retraite du RRCCUQ : Processus d'adhésion » qui se trouve dans cette trousse. Vous devez également remplir le formulaire qui se trouve sur le relevé de prestations à la cessation de participation et nous le retourner.

Le saviez-vous?

Pour toutes ces bonnes raisons, **plus de 1 000 personnes ont décidé de conserver leurs actifs dans le RRCCUQ ou d'adhérer à son système de décaissement**³.

Des questions?

Communiquez avec TELUS Santé, l'administrateur du RRCCUQ, au ☎ 1 833 485-6446, option 2, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).



¹ Vous trouverez le détail des frais sur le site web du RRCCUQ (www.uquebec.ca/rrcc) à la section Placements, puis à la sous-section [Rendements historiques](#), sous le paragraphe Frais. Le taux de frais d'administration indiqué dans cette section ne concerne que les factures reçues et payées par le Régime. Les frais de gestion payés à même les fonds ne sont pas intégrés dans ce taux et le rendement des fonds communs est net de ces frais. Le taux de 0,53 % représente le taux de frais d'administration incluant les frais des placements selon les états financiers audités en date du 31 décembre 2024.

² Vous trouverez de plus amples renseignements à propos du Comité de placement et de sa composition sur le site web du RRCCUQ (www.uquebec.ca/rrcc) à la section Les comités, puis à la sous-section [Mandats et membres](#) sous l'onglet Comité de placement.

³ Données combinées pour le RRCCUQ et son système de décaissement au 30 juin 2025.